UNITED NATIONS NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017

Référence : C.N.124.2020.TREATIES-IV.4 (Notification dépositaire)

PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS CIVILS ET POLITIQUES
NEW YORK, 16 DÉCEMBRE 1966

GUATEMALA : NOTIFICATION EN VERTU DU PARAGRAPHE 3 DE L'ARTICLE 4 [1]

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

L'action susmentionnée a été effectuée le 26 mars 2020.

(Traduction) (Original : espagnol)

DIRDEHU-236-2020
Guatemala, le 25 mars 2020

Monsieur le Secrétaire général,

Conformément au paragraphe 3 de l'Article 4 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, j'ai l'honneur de vous informer que, le 24 mars 2020, M. Alejandro Eduardo Giammattei Falla, Président de la République du Guatemala, a proclamé en Conseil des ministres, par décret gouvernemental nº 7-2020, la prorogation de l'état d'urgence sur l'ensemble du territoire national pour une période de 30 jours supplémentaires, à la suite de la déclaration par l'Organisation mondiale de la Santé qualifiant l'épidémie de coronavirus (COVID-19) d'urgence de santé publique de portée internationale, et du Plan de prévention, de confinement et d'intervention adopté par le Ministère de la santé publique et de l'aide sociale pour lutter contre le coronavirus (COVID-19) au Guatemala.

Cette mesure vise à garantir la santé, le bien-être et la sécurité des personnes en prorogeant l'état d'urgence proclamé aux termes du décret gouvernemental nº 5-2020, et dont le délai arrive à échéance le 3 avril 2020.

Les mesures restrictives des libertés visées, respectivement, aux articles 12 et 21 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, à savoir la liberté de circulation et la liberté de réunion, restent donc en vigueur.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter ce qui précède à la connaissance des autres États parties au Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

Je saisis cette occasion pour vous exprimer, Monsieur le Secrétaire général, les assurances de ma très haute considération.

Le Ministre des affaires étrangères
(*Signé*) Pedro **Brolo Vila**

***

Le 6 avril 2020

[1] Le texte du décret gouvernemental nº 7-2020 de la République du Guatemala, joint à la notification, a été soumis auprès du Secrétaire général et est disponible pour consultation.